



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Date d'affichage de l'avis : 6 août 2007

1) Identification de l'organisme :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
Courriel : chambre.de.metiers.roanne@wanadoo.fr
Site Internet : www.cma-loireroannais.fr

2) Procédure : Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3) Objet du marché : Prestation d'accompagnement des cédants dans la préparation de la transmission de leur entreprise.

4) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

- Prix
- Qualification des intervenants
- Adaptabilité au public des artisans
- Aspect pédagogique de la prestation
- Références pour des prestations assurées au bénéfice d'entreprises artisanales et dans le cadre d'actions transmission/reprise
- Coopération active avec les techniciens de Chambres de Métiers et de l'Artisanat

5) Dossiers à retirer auprès de :

C.M.A Loire.Roannais (Secrétariat de Direction)
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
Courriel : chambre.de.metiers.roanne@wanadoo.fr
Site Internet : www.cma-loireroannais.fr

6) Renseignements :

- Mme Nicole SEILLER - Chef du Service Economique et Formation
Tél. 04 77 23 78 78 - Courriel : seiller.cm42.roanne@wanadoo.fr

7) Date limite de réception des offres : 11 septembre 2007 à 16h45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

APPEL D'OFFRES

POUR LES PRESTATIONS

D'ACCOMPAGNEMENT

DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

- Année 2007-2008 -

CAHIER DES CHARGES

PRESENTATION DU PROJET.

Objet : Accompagnement individualisé des cédants dans la préparation de la transmission de leur entreprise.

Maîtrise d'œuvre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais au nom des deux CMA de la Loire

Déroulement de la démarche en 7 étapes :

1. Détection par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de chefs d'entreprises prêts à s'engager dans la préparation de la transmission de leur entreprise.
2. Envoi aux chefs d'entreprises intéressés d'un autodiagnostic à remplir ; engagement effectif dans la démarche seulement après retour de l'autodiagnostic complété.
3. Première séance individuelle en entreprise : finalisation si nécessaire de l'autodiagnostic et collecte des informations relatives au fonctionnement de l'entreprise : locaux, matériels, éléments financiers, juridiques, fiscaux, etc....
4. Rencontre du consultant et du technicien CMA qui assure le suivi pour échanger sur la base du rapport non finalisé du consultant.
5. Deuxième séquence individuelle en entreprise dans un délai de trois semaines à un mois, en présence du technicien CMA qui assurera le suivi pour débriefing par rapport à la première séquence individuelle et élaboration avec le chef d'entreprise du plan d'action individualisé en vue de la transmission. Remise du rapport final.
6. Insertion éventuelle de l'offre d'entreprise à céder dans les outils de la CMA : BROA (Bourse Régionale d'Opportunités Artisanales), Bulletin d'Opportunités Artisanales Loire (« Transmettre Reprendre »), éventuellement BNOA (Bourse Nationale d'opportunités Artisanales).
7. Suivi par la CMA dans les 12 mois suivants le déroulement du plan d'actions.

Objet de l'appel d'offres :

Lot N°1 :

Élaboration d'un autodiagnostic spécifique à la problématique de la transmission reprise permettant de mesurer la situation du départ de chaque chef d'entreprises concernant la transmission de son entreprise sur l'ensemble des aspects : personnels, économiques, juridiques, fiscaux, sociaux, patrimoniaux, etc....

Budget alloué : 1.000€TTC maximum, tous frais inclus.

Lot N°2 :

Prestation d'accompagnement individualisé intégrant les étapes 3, 4 et 5 de la démarche et aboutissant à l'élaboration d'un plan d'action individualisé permettant de répondre aux questions suivantes :

- Je vends quoi ?
- Je vends à qui ?
- Je vends comment ?
- Je vends quand ?
- Je vends combien ?

Budget alloué :

1.000€ TTC, tous frais inclus, maximum par prestation d'accompagnement individualisé comprenant les deux séances en entreprise, la rencontre avec le technicien CMA et la réalisation du rapport.

Conditions spécifiques :

- Clause de confidentialité.
- Clause d'engagement du ou des consultants de non utilisation des contacts pris et des informations recueillis à des fins commerciales.
- Transmission systématique à la CMA de toutes les informations collectées dans l'entreprise.

Modalités de règlement :

- Règlement du lot N°1 après rendu définitif de l'outil d'autodiagnostic.
- Règlement du lot N°2 : règlement des prestations individualisées en fin de parcours, après réalisation de la deuxième séquence en entreprise et remise du rapport final. Règlement trimestriel au prorata des prestations complètes réalisées.

Délai de réponse de l'appel d'offres : 11/09/2007